



Public visé :

Exécutant (opérations électriques H1, H1V) : Personne assurant l'exécution d'opérations électriques sous la conduite d'un chargé de travaux, d'un chargé d'intervention générale ou d'un chargé d'opérations spécifiques.

Chargé de travaux (H2, H2V, H2V Essai) : Personne assurant la direction effective des travaux électriques ou non, qui doit prendre les mesures nécessaires pour assurer sa sécurité et celle du personnel placé sous sa responsabilité et son autorité.

Chargé de consignation (HC) : Personne chargée d'assurer des consignations électriques en haute tension (coupure de courant et garantie qu'il ne peut être remis accidentellement).

Chargé d'opérations spécifiques (HE Manœuvre) : Personne chargée de diriger ou d'effectuer des manœuvres sur des installations électriques (changement de la configuration électrique d'un ouvrage, d'une installation ou de l'alimentation électrique d'un matériel).

Chargé d'opérations spécifiques (HE Mesurage) : Personne chargée de diriger ou d'effectuer des mesurages (opérations destinées à mesurer des grandeurs électriques ou des grandeurs physiques) sur des installations électriques.

Chargé d'opérations spécifiques (HE Vérification) : Personne chargée de diriger ou d'effectuer des vérifications (opérations destinées à s'assurer qu'un ouvrage ou une installation est conforme à un référentiel) sur des installations électriques.

Prérequis :

- Aptitude médicale
- Être qualifié en électricité pour les opérations visées par ce programme
- Être capable de comprendre les instructions de sécurité

Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Formation et évaluation obligatoires (articles R4141-13, R4141-14 et R4544-3 du Code du Travail).
- Norme NF C 18-510 + A1.

Durée :

- 14 à 21 heures (2 à 3 jours)
 - Selon le nombre de stagiaires à former et à évaluer
 - S'il s'agit d'une formation initiale ou de maintien et actualisation des compétences
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 40 à 50% du temps de formation.

Périodicité :

Recommandée tous les 3 ans.

Nombre de participants par groupe :

10 personnes maximum en formation théorique et pratique.

Objectif général de la formation :

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique .

Programme détaillé de la formation :

- Module « tronc commun 1 »
 - Grandeurs électriques (intensité, tension, résistance, courant alternatif ou continu, etc).
 - Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc).
 - Noms et limites des différents domaines de tension (reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension).
 - Zones d'environnement et leurs limites.
 - Principe d'une habilitation.
 - Définition des symboles d'habilitation.
 - Prescriptions associées aux zones de travail.
 - Equipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc).
 - Risques liés à l'utilisation et manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
 - Conduite à tenir en cas d'accident corporel.
 - Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

➤ Module « Tronc Commun Spécifique HTB »

- Noms et limites des différents domaines de tension.
- Appartenance des matériels à leur domaine de tension.
- Zones d'environnement et leurs limites
- Principe d'une habilitation.
- Définition des symboles d'habilitation.
- Contenu d'un titre d'habilitation.
- Rôles de chacun.
- Symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser.
- Principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.
- Séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée).
- Déroulement des opérations de vérification d'absence de tension.
- Équipements de protection collective et leur fonction.
- Vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques.
- Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Surveillance électrique de l'opération.
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.
- Procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

➤ Module H1 H2 H1V H2V H2V Essai - Exécutant et Chargé de Travaux hors tension en Haute Tension

(La personne suivant ce module peut également être habilitée H2, H2V ou H2V Essai sous réserve de satisfaire à l'évaluation correspondante)

- Différents travaux hors tension (avec ou sans la présence de pièces nues sous tension).
- Rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique.
- Pour les exécutants : Respecter les instructions données par le chargé de travaux, rendre compte de son activité.
- Pour les chargés de travaux : Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires, respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation, rendre compte de son activité.
- Différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.).
- Prescriptions d'exécution des travaux.
- Zone de travail (pour les H2, H2V).
- Risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé (pour les H1V, H2V).
- Respecter la zone de travail.
- Documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Documents applicables dans le cadre des travaux (pour pour les H2, H2V).
- Attestation de première étape de consignation.
- Mesures de prévention à observer lors d'un travail.
- Règles et instructions de sécurité.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.
- Matériel et l'outillage appropriés.
- Ouvrages ou installations et zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).
- Travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.
- Deuxième étape de consignation. - Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
- Instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour H2V Essai).
- Respecter les instructions de sécurité.
- Risques pour une situation donnée et correspondant aux essais

➤ Module « Technique HTB »

- Structure et principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques (ligne et poste).

- Structure et principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques (ligne et poste).
 - Fonctions des matériels électriques des postes (fonctions : commandes, séparations, protections).
 - Matériels électriques.
 - Principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.
 - Principes de la mise en équipotentialité.
 - Différencier les types de postes.
 - Principes de verrouillages et interverrouillage pour les matériels concernés.
 - Appareillage équipé de verrouillage et d'interverrouillage.
 - Matériels et équipements de protection collective et leurs fonctions.
 - Matériels et équipements de protection.
 - Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
 - Utiliser les EPI appropriés.
- **Module HC - Consignation en Haute Tension**
- Informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux.
 - Documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (fiche de manœuvre, attestation de consignation en une étape, attestation de première étape de consignation).
 - Chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
 - Chargé de travaux et échanger les informations nécessaires.
 - Opérations de consignation et les documents associés.
 - Consignation en une étape et la consignation en deux étapes dans le domaine de tension considéré (HTA ou HTB).
 - Régime de réquisition (si nécessaire).
 - Avis de réquisition (si nécessaire).
 - Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée
- **Module HE Manœuvres HTA - Manœuvres en Haute Tension A**
- Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
 - Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
 - Limites de l'habilitation HE Manœuvre (autorisation et interdits, etc.).
 - Manœuvres dans le domaine de tension concerné.
 - Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres.
 - Règles et les instructions de sécurité.
 - Informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation.
 - Chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et échanger les informations nécessaires.
 - Instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation.
 - Rendre compte de son activité.
 - Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
- **Module HE Mesurage HE Vérification - Mesurages et Vérifications en Haute Tension**
(La personne suivant ce module peut également être habilitée HE Vérification)
- Rôle du chargé d'exploitation électrique.
 - Chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
 - Consignes données par le chargé d'exploitation électrique.
 - Rendre compte de son activité.
 - Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux mesurages ou aux vérifications.
 - Matériel et l'outillage appropriés.
 - Documents applicables dans le cadre des mesurages ou des vérifications ainsi que les autres documents associés (autorisation d'accès, instruction de sécurité, etc).
 - Documents applicables dans le cadre des mesurages ou des vérifications.
 - Mesures de prévention à observer lors d'un mesurage et/ou d'une vérification.
 - Organiser, délimiter et signaler la zone d'opération spécifique.
 - Respecter et faire respecter les procédures de mesurage et/ou vérification.
 - Ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des mesurages et/ou vérifications (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc).

- Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

➤ Evaluations et bilan de la formation

Sanction de l'action :

Avis écrit du formateur, précisant le cas échéant pour quelles opérations il valide les savoirs et le savoir-faire de chaque personne évaluée

Codes de formation :

Formacode : 24049 – Habilitation électrique

NSF : 2553 – Electricité, électronique (non compris automatismes, productiques).

Moyens techniques :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques :
 - Local avec cellule HT à consigner (le courant sera coupé dans la totalité d'un bâtiment au moins) ou ouvrage de production ou de transport HT
 - Schémas électriques de l'installation utilisée
 - Instructions de sécurité écrites de l'employeur
 - Formulaires d'attestation de consignation (2 étapes) et d'autorisation de travail
 - Fiches de manœuvres
 - Fiches de messages collationnés
 - Balisage de chantier électrique
 - Chaque stagiaire doit être équipé de ses EPI personnels
- En cas de formation dans un de nos centres, ces moyens sont à notre charge. En cas de formation intra-entreprise, ils doivent être garantis par l'employeur des bénéficiaires. Les équipements doivent être conformes à la réglementation sans quoi la formation ne pourra pas avoir lieu.

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un service Clients et Administratif.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Formateur en prévention des risques professionnels.
- Supports d'animation standardisés, utilisés en vidéo projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices individuels.

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Evaluations formatives et évaluation sommative (savoirs et savoir-faire) dans les conditions définies par la NF C 18-510, comportant un questionnaire oral et une mise en situation pratique représentative des tâches assignées par l'employeur du bénéficiaire, selon un processus standardisé.

Modalités d'obtention:

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition

Sécurité et hygiène :

- Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront, selon les tâches qu'ils effectuent, posséder leurs équipements de protection individuelle remis par leur employeur.
- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaire.

Accessibilité (handicap) :

- Certains de nos centres de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap (nous consulter)

Qualité de la prestation :

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés

Tarifs :

Inter : à partir de 590.00€HT